

## Conseil Municipal

### Synthèse de la séance du jeudi 27 août 2020

#### **Budget principal : décision modificative n°1**

Le conseil municipal a validé une petite réaffectation de crédits en section de fonctionnement, afin de prendre notamment en compte une légère augmentation de la subvention annuelle versée au refuge SPA de Lavilledieu (qui passe de 1 305 € à 1 314 €), ainsi que l'augmentation de la dotation de l'État pour la station de recueil des demandes de titres sécurisés, qui passe de 8 580 € à 12 130 €, la commune ayant dépassé le seuil des 1875 demandes de passeports et cartes d'identité sur l'année 2019 (environ 2400 demandes).

#### **Acquisition d'un véhicule pour le service technique**

Le véhicule Citroën Berlingo, en état de panne économiquement irréparable, ayant été cédé en vue de sa destruction, après consultation de plusieurs concessionnaires, le conseil a décidé de procéder à l'acquisition, auprès du Garage des Platanes, d'un véhicule neuf, véhicule neuf 4x4 de marque Isuzu, modèle D-max single, équipé d'une benne hydraulique à ridelles, d'un système d'attelage, d'une lame à neige hydraulique, de chaînes et pneus neige, et d'un gyrophare. Sa polyvalence permettra à la fois de transporter et de tracter du matériel, de réaliser du déneigement et d'atteindre des lieux difficiles d'accès tels que les réservoirs et captages d'eau potable de la commune. Compte tenu de l'utilisation principale de ce véhicule pour les travaux et opérations d'entretien sur les réseaux, le conseil a décidé d'imputer partiellement cet achat, d'un montant de 47 580 € TTC (carte grise comprise), au budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement.

#### **S.D.E.A.**

Le conseil municipal a désigné M. Yves PIALAT en qualité de représentant de la commune de THUEYTS au sein de l'assemblée générale du Syndicat mixte de Développement d'Équipement et d'Aménagement (SDEA), auquel la commune adhère depuis 2015, dont le but est de fournir aux communes membres une assistance technique comprenant notamment des missions de maîtrise d'ouvrage déléguée, ainsi que des mises à disposition de services dans le cadre de projets d'aménagement ou de développement.

#### **Droit à la formation des élus**

Le code des collectivités territoriales prévoit que le conseil municipal doit, après son renouvellement, prévoir une enveloppe budgétaire annuelle destinée à la formation des élus, qui ne peut être inférieure à 2% du montant théorique total annuel des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus de la commune. Le conseil municipal a ainsi décidé de fixer à 1 500 € le montant annuel minimum de cette enveloppe.

## **Informations diverses**

- Les études et demandes de subventions liées aux projets d'aire multimodale à l'entrée de l'agglomération, et d'isolation des appartements de la Maison Coutil, lancés par la précédente municipalité, se poursuivent.
- Un projet de sécurisation de la RN102 dans la traversée de l'agglomération avec installation de radars pédagogiques est à l'étude.
- Les dernières analyses de l'eau de baignade au pont du Diable sont très bonnes ; la cause de la pollution passagère survenue le 12 août a été identifiée et résolue. Il n'existe pas non plus de pollution aux cyanobactéries contrairement à ce que l'on peut lire sur les réseaux sociaux.
- La rentrée scolaire aura lieu le 1<sup>er</sup> septembre pour les deux écoles. Les petits travaux demandés à l'école publique ont été réalisés.
- Des masques réutilisables vont être distribués aux collégiens et lycéens résidant sur la commune, le jeudi 3 septembre à la montée dans les bus.